

ETUDES

1^{re}, 2^e, 3^e années Informations générales

L'école est ouverte jusqu'à 18 h chaque jour.

Deux types d'étude sont organisées chaque lundi, mardi et jeudi (vendredi jusqu'à 16h10 pour l'étude surveillée).

ORGANISE PAR L'ECOLE

◆ L'ETUDE SURVEILLEE pour les élèves de 1^{re}, 2^e, 3^e. Elle garantit aux élèves qui s'y inscrivent un cadre calme et silencieux pour travailler personnellement.

Elle s'adresse à des élèves qui sont à même de s'organiser dans leur travail personnel, mais qui ont besoin de cet encadrement pour une des raisons suivantes :

- soit l'organisation familiale demande qu'ils restent à l'école un certain temps ;
- soit ils ne disposent pas à la maison de conditions favorables pour un travail scolaire efficace ;
- soit ils n'ont pas la volonté personnelle de s'y mettre quand ils sont livrés à eux-mêmes.

Horaire: de 16 h 25 à 17 h 30 (salle d'étude) (récréation entre 16 h 10 et 16 h 25).

Frais: cette étude est gratuite.

Inscriptions: au début du 1^{er} trimestre.

L'inscription peut se prendre si nécessaire plus tard dans l'année.

L'inscription est automatiquement reconduite au début du trimestre suivant, sauf in-

dication contraire.

Démarrage : le lundi 26 septembre

ORGANISE PAR L'ASBL « ACTI ST-DO »

◆ L'« APPRENTI DIRIGE » pour les élèves de 1^{re}, 2^e et 3^e Elle propose une guidance méthodologique pour le travail scolaire quotidien (devoirs et leçons). Ele est organisée par petits groupes sous la supervision active d'un enseignant.

Elle s'adresse aux élèves qui ont besoin d'un accompagnement dans leur travail quotidien. Elle est orientée vers :

- la méthode de travail (gestion du journal de classe, mise en ordre des notes de cours, révision des matières ...);
- une assistance permettant à l'élève de faire face aux exigences des disciplines dans lesquelles celui-ci éprouve des difficultés ;
- des conseils de nature à mettre en place une stratégie de réussite scolaire.

Pour tirer bénéfice de cette étude, l'élève doit être motivé par un désir de progrès et accepter de s'investir dans un effort personnel. Il sera présent régulièrement et ponctuellement. En effet, l'efficacité du travail mené à cette étude dépend d'un investissement sérieux, et dans le long terme. Toutefois, l' « Apprenti dirigé » ne peut garantir la réussite de l'élève.

Horaire : de 16 h 25 à 17 h 55. Cet horaire peut entraîner une "fourche" pour certains élèves. Ils passent cette heure de fourche, soit en récréation dans la cour, soit à la bibliothèque ou au multimédia, soit en salle d'étude. <u>En aucun cas, les élèves ne sont autorisés à quitter l'école entre la fin des cours et le début de l'étude.</u>

Frais:

une participation financière de 5 € par séance est demandée aux élèves inscrits régulièrement les trois jours de la semaine. Cette participation est portée à 6 € pour les élèves qui ne s'inscrivent pas aux trois séances (minimum 2X/sem.). Paiement par période (correspondant aux bulletins), à la réception de la note de frais. Un acompte de 85 euros est demandé à l'inscription. L'inscription ne sera effective qu'après réception de l'acompte. Le seul motif valable de remboursement pour une ou plusieurs séances est un certificat médical : les sommes correspondantes pourront être décomptées à la période suivante.

Inscriptions:

dans le courant du mois de septembre. Attention, le nombre de places est limité. Priorité aux élèves qui s'inscrivent 3 fois par semaine. L'inscription peut se prendre en cours de trimestre dans la mesure des places disponibles.

Pour l'Apprenti Dirigé, l'inscription s'effectue uniquement par mail à l'adresse

suivante : actisaintdo@hotmail.com

Personne de contact : Mathieu Hovine (ASBL « Acti St-Do »)

Démarrage : le lundi 26 septembre

L'Institut Saint-Dominique n'est en aucun cas prestataire d'un service qui a lieu entre parents, élèves et enseignants. L'Institut accepte de faciliter les conditions d'encadrement, de mettre gracieusement des locaux à disposition et de veiller à ce que les pratiques en la matière respectent la déontologie.

REGLES DE FONCTIONNEMENT DES ETUDES.

Les parents sont tenus quotidiennement au courant de la participation de leur enfant à l' « Apprenti dirigé » par le journal de classe, paraphé et éventuellement annoté par le professeur responsable. Un sms sera envoyé aux parents des élèves absents ou en retard.

Le règlement d'ordre intérieur est d'application durant les études, tout particulièrement en ce qui concerne :

- le silence, le calme, la concentration ;
- le matériel de travail et le journal de classe ;
- le maintien en ordre du local mis à la disposition des élèves ;
- le respect du bien d'autrui (objets et matériels laissés dans le casier du banc par l'élève qui occupe habituellement cette place) ;
- les absences, à justifier (justification préalable en cas d'absence prévue).

En cas de non-respect des règles de fonctionnement, le professeur responsable avertit l'élève et, si nécessaire, le sanctionne et informe les parents et la direction du problème.

La répétition de comportements négatifs, une attitude trop fréquente de non-travail, ou un fait grave peuvent entraîner l'exclusion de l'étude jusqu'à la fin du trimestre, voire de l'année. Dans ce cas, l'exclusion étant motivée par la négligence de l'élève ou sa mauvaise volonté, la participation financière des parents reste due jusqu'à la fin de la période.

Jérôme Payet (directeur adjoint) & Rossano Rosi (directeur)

Talon d'inscription pour l'étude surveillée Classes de 1^e, 2^e, 3^e années

À remettre à l'éducateur de niveau pour le vendredi 23 septembre COCHEZ LA PROPOSITION QUI VOUS CONVIENT !!!

Concerne : NOM, prénom		Classe :
Monsieur, Madame .		
□ ont pris connaissar aucune étude.	nce des informations concernant les	études et n'inscrivent leur enfant à
□inscrivent leur fils/	fille à l' étude surveillée le lundi, le n	nardi et le jeudi de 16h25 à 17h30.
□ inscrivent leur fils/fille à l'Apprenti Dirigé via l'adresse <u>mail de l'ASBL Acti Saint-Do</u> (actisaindo@hotmail.com) le lundi, le mardi et le jeudi de 16h25 à 17h55 et s'engagent à payer un acompte de 85 euros sur le compte suivant : BE 32 0016 4339 3602		
Date :	Signature de l'élève :	Signature(s) du/des parent(s):